

4.005 Intégrer l'équité et l'égalité entre les sexes dans l'Union

CONSIDÉRANT que la pertinence des questions relatives à l'impact de l'équité et de l'égalité entre hommes et femmes sur l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, la gestion de l'environnement et la planification du développement durable est devenue une évidence dans le cadre des conférences, réunions, forums, congrès et sommets qui ont eu lieu sur le thème de l'environnement et du développement au cours des 15 dernières années (par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, Action 21, les Forums mondiaux de l'eau II et III, le Sommet mondial pour le développement durable, la Plate-forme d'action de Beijing, les *Objectifs du Millénaire pour le développement*) ;

NOTANT que les questions de parité et d'environnement sont maintenant prioritaires à l'ordre du jour international ;

GARDANT À L'ESPRIT que l'UICN a joué un rôle essentiel dans l'intégration des questions de parité dans les forums internationaux (par exemple : le développement de Plans d'action pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; les considérations portant sur la parité et les changements climatiques dans le cadre de la Commission sur le statut des femmes) ;

RAPPELANT qu'à l'occasion des 1^{ère}, 2^e et 3^e Sessions du Congrès mondial de la nature (Montréal, 1996, Amman, 2000, Bangkok, 2004) des résolutions ont été adoptées dans le but d'intégrer la perspective de la parité dans le travail de l'UICN, et qu'actuellement l'UICN a une politique sur l'équité et l'égalité entre les sexes (*Mainstreaming Gender in IUCN - A Policy Statement*, 1998) qui a été revue par le Conseil de l'UICN en 2007 ;

NOTANT que malgré l'existence d'un Groupe d'étude sur la parité et la biodiversité qui fonctionne depuis novembre 2006 dans le cadre du Conseil de l'UICN et qui soutient l'application de la politique de l'UICN sur l'équité et l'égalité entre les sexes, il y a encore beaucoup à faire ; et

CONSCIENT que l'Union, au cours des années récentes, a entrepris d'importants efforts pour inscrire la perspective de la parité dans son mode de travail en tant qu'institution, et que ces initiatives ne sont pas tout à fait conformes aux normes définies dans la politique de l'institution sur la parité et les mandats adoptés lors de précédentes sessions du Congrès mondial de la nature ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4^e Session :

1. DEMANDE au Conseil de l'UICN de poursuivre l'intégration de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans l'Union en maintenant le Groupe d'étude sur la parité et la biodiversité au sein du Conseil, en accord avec la Politique de l'UICN sur la parité entre les sexes.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4^e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

2. DEMANDE à la Directrice générale de faire en sorte que l'équité et l'égalité entre les sexes soient des impératifs de l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* ainsi que des plans de travail annuels des programmes, des initiatives et des projets réalisés par le Secrétariat.
3. PRIE INSTAMMENT les présidents des Commissions de l'UICN de travailler à l'application de la Politique de l'UICN sur la parité entre les sexes.